

ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE

Appréhender les grands principes de la formation professionnelle tout au long de la vie

➤ PUBLIC

Directeurs / responsables en établissement scolaire ou en organisme de formation. Équipes administratives et pédagogiques chargées de mettre en œuvre la formation professionnelle dans leur établissement

➤ PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis. Cependant elle s'adresse prioritairement aux dirigeants et aux équipes administratives et pédagogiques des établissements scolaires et organismes de formation

➤ MODALITÉS D'ADMISSION

Signature de la convention de formation

➤ DÉLAI D'ACCÈS

10 jours ouvrés

➤ OBJECTIFS

- Comprendre et appréhender l'environnement de la formation professionnelle tout au long de la vie
- Identifier les principaux acteurs et les principaux mécanismes de mise en œuvre
- Situer la formation professionnelle au sein de son établissement

➤ MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Pédagogie active et participative reposant sur des échanges avec les stagiaires.
- Apports théoriques et pratiques
- Supports de formation remis à chaque stagiaire ;
- Connexion internet, vidéo projecteur, paper board

➤ MOYENS D'ENCADREMENT

Jean-François Joos, Responsable qualité et développement des formations – AREP Hauts de France

➤ NOMBRE DE PARTICIPANTS

4 à 10 participants.

➤ DATES DE LA FORMATION

Consulter les dates sur notre site : <https://www.arephautsdefrance.fr/>

➤ DURÉE

7 heures.
De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

➤ TYPE DE SESSION

Inter et/ou Intra

➤ MODALITES D'ÉVALUATION

Questionnaire d'auto-évaluation remis en début et en fin de journée.

➤ VALIDATION

Attestation de formation.

➤ TARIF

600 € Net par stagiaire

➤ LIEU

AREP Hauts de France
Parc de la Haute Borne, 70 avenue de l'Harmonie - 59650 Villeneuve d'Ascq

➤ ACCESSIBILITÉ

- Locaux conformes à la réglementation E.R.P., accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Adaptation pédagogique possible pour les personnes en situation de handicap, tutorée par le référent handicap de la structure

➤ RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Xavier Floquet - Tél. 03.20.07.96.18.



PROGRAMME DE FORMATION

> L'ACTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE

- Finalités
- Champ d'application, exclusions
- Définition de l'action de formation

> LA DÉCLARATION D'ACTIVITÉ

> LA CONTRACTUALISATION D'UNE PRESTATION DE FORMATION

- La convention de formation professionnelle
- Le contrat de formation (à titre individuel)
 - Code du travail et de la consommation, finalités, conditions de mise en œuvre, clauses spécifiques, cas particuliers

> LES OBLIGATIONS A L'ÉGARD DES STAGIAIRES

- Le règlement intérieur
- L'information préalable
- Attestation de fin de formation

> LES OBLIGATIONS COMPTABLES

- Dispensateurs de formation de droit privé, organismes à activités multiples
- Plan comptable adapté aux organismes de formation de droit privé
- Sanctions
- Assujettissement à la TVA et principe d'exonération

> LE BILAN PÉDAGOGIQUE ET FINANCIER

> LE CONTRÔLE DES ORGANISMES DE FORMATION

- Nature du contrôle, procédure, sanctions
- La cessation d'activité : caducité et annulation

> LA QUALITÉ DES ACTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

- Référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences

98,25%

DE STAGIAIRES
SATISFAITS *

99,17%

DE VALIDATION
DES ACQUIS *